

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1410

présenté par
Mme Lacroute

à l'amendement n° 893 de la commission des finances

ARTICLE 29

Supprimer le 20° et le V de l'article 29 amendé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de revenir à la suppression votée par le Sénat de la baisse du plafond d'affectation de la TFC aux chambres de commerce et d'industrie.